

CR _ CONSEIL ECOLE

Jeudi 27 juin 2024

Début de séance à 18h20

Présents :

Association parents d'élèves :

APEI : Diane Paranque, Nathalie Eon, Dany Esnault, Clotilde Chastagner

FCPE : Karima Belazi, Mary Helouary, Souad Boukraa, Caroline Chabradi

Direction Départementale de l'Education Nationale : Madame Dominique DEBRAS

Service de l'éducation de la Mairie de Nanterre : Monsieur Gilles GAUCHE CAZALIS

Ecole Sayad : Joel SMITH, directeur

Enseignantes présentes :

GS : Virginie LEAL, Nathalie LAURENT

MS/GS : Maud GUIGONNAT

PS/MS : Zainiba BOUCHICH, Leila ZAGHZAGH

CP : Anne-Sophie VAYSSET, Delphine GABILLE

CP /CE1 : Audrey LORME

CE2 : Ugur NESLIHAN

CE2/CM1 : Elisa BELHARET

CM1/CM2 : Sarina ABDALLAH

CM2 : Marion FAIVRE, Eloise COUPEREAU

Compte-rendu rédigé par l'APEI, Nathalie Eon est désignée secrétaire de séance.

1. Effectifs et rentrée scolaire 2024/2025

- Composition prévue de l'école à la rentrée de septembre 2023 :

Maternelle	5 classes	Moyenne 22,8 élèves
Elémentaire	11 classes	Moyenne 22,5 élèves
Total école	362 élèves	

- Enseignantes quittent l'école :

Leila Zaghzagh, enseignante en maternelle, quitte l'établissement. Madame Ugur NESLIHAN quitte également l'établissement.

Madame Marion Faivre, enseignante en élémentaire, quitte l'établissement pour prendre la direction de l'école maternelle France Bloch.

2. Changement mode de facturation de la cantine

Rappel : les repas sont préparés par la cuisine centrale à Nanterre.

Le mode d'inscription à la cantine évolue pour la rentrée 2024/2025. L'intérêt pour la Mairie de Nanterre est de faire évoluer le mode d'inscription afin de limiter le gâchis alimentaire et rendre le système plus rentable, système aujourd'hui largement déficitaire. Une perte de 200 000 € par an existe sur perte de repas des enfants inscrits qui ne viennent pas. Pour rappel : même les familles les plus aisées ne paient que 50% du cout réel du repas.

A la rentrée de septembre : inscription doit se réaliser en ligne ou papier. Le forfait pourra être remboursable sous conditions : cas particuliers (maladie, perte emploi...).

Ce mode d'inscription a été expérimenté sur les écoles Anatole France et Robespierre au cours de 2024. Des ajustements sont à prévoir sur 1^{er} trimestre 2024/2025. La modalité de pénalité ne s'appliquera pas sur 1^{er} trimestre de l'année 2024/2025.

La décision du nouveau mode de facturation et d'inscription a été prise en conseil municipal le 24/06/24 sans consultation des associations de parents élèves. Un manque d'informations et accompagnement officiel des familles est remonté.

Remarques et Questions :

- quantité de nourriture parfois faible en fin de service.
➔ Point entendu et remonté par le représentant de la Mairie.
- Sociabilisation des enfants qui viennent ponctuellement.
➔ Point entendu mais reste compliqué voire imprévisible pour rationaliser les quantités.
- Lors de la visite de l'école par les nouveaux parents, beaucoup de questions à ce sujet ont été remontées.
➔ Accompagnement et plus d'informations auprès des familles par les services de Mairie sont nécessaires.
- Pour inscription adulte (enseignant) à la cantine, pas d'information ni consigne à date.

Autre remarque remontée au service de la Mairie : le nouveau site internet de facturation de la mairie présente quelques couacs qui engendrent des aléas de paiement.

3. Langues vivantes

Question : Comment est appliqué l'apprentissage des langues vivantes en élémentaires ?

→ Dans les programmes : 20 min par jour ou 1h30 par semaine en élémentaire

Toutes les classes font de l'anglais dès la GS. La fréquence n'est pas quotidienne en application réelle mais raisonnablement environ 2 fois par semaine.

Pour les CP/CE1, l'apprentissage est exclusivement oral, l'écrit est abordé à partir du CE2.

Il est rappelé que l'école a investi dans un matériel interactif et informatique : Jokatop en anglais, toutes les classes en bénéficient.

Question remontée : Comment appuyer la demande d'assistants de langue pour l'école ?

Les budgets de l'éducation nationale ont évolué et les assistants de langues ne sont plus prioritaires, toutes les enseignantes sont certifiées pour enseigner l'anglais dans leur niveau.

4. Vote électronique pour élections de parents d'élèves

L'ENT « One » actuel ne permet pas de proposer le vote électronique. Il ne sera donc pas proposé à la rentrée. L'option sera proposée pour les évolutions de l'ENT via la Mairie de Nanterre.

5. Accueil du matin pour élèves en élémentaire

3 familles ont pris contact avec la direction de l'école ainsi que les associations de parents d'élèves.

Les enseignantes ont des demandes d'autres familles, non citées lors du conseil d'école.

La direction de l'école explique que c'est aux parents de s'organiser pour proposer l'accueil du matin, les locaux quand à eux pourront être mis à disposition.

En l'état aucune proposition n'a été énoncée.

6. Bilan fête de l'école

Les retours positifs ont été nombreux et très positifs. L'ambiance et les moments partagés ont été appréciés.

Néanmoins, le prix de la formule sandwich à 6€ a semblé élevé pour certaines familles.

→ Autre proposition par M. SMITH : les associations de parents d'élèves pourraient organiser le barbecue.

Bilan positif : Bonne ambiance.

7. Coopérative scolaire

Cette année le premier appel aux dons pour la coopérative scolaire s'est déroulé en mode dématérialisé via le site HelloAsso. Il a été noté une baisse importante des participations des familles. Le second appel a été de nouveau via chèque ou espèces via les enveloppes prévues à cet effet. La répartition équitable par classe est ensuite effectuée.

Moyenne de la coopérative par classe : 330€ à 400€ en élémentaire

Moyenne de la coopérative par classe : 184€ à 400€ en maternelle

Il est demandé par les associations de parents d'élèves une transparence plus importante sur à quoi sert l'argent de la coopérative.

- ➔ L'information sera rappelée lors de la réunion de rentrée dans chaque classe. Il est rappelé que les comptes de chaque classe sont consultables à tout moment sur simple demande.
- ➔ Les dons restent non obligatoires, si des familles ont des difficultés financières pour participer à une sortie ou à l'achat de cahier scolaire, les enseignants restent à l'écoute et prennent sur la coopérative de classe afin de palier à la participation financière des parents.

8. Autre point abordé

Remarque : lors des remplacements d'enseignants, les familles ne connaissent pas l'identité des remplaçants (cas des remplacements sur une durée conséquente > 1j). Il est demandé que la direction de l'école puisse communiquer via One l'identité de l'enseignant(e) remplaçant(e) ainsi que de créer rapidement le profil One afin que les familles puissent communiquer avec l'enseignant de leur enfant si besoin.